

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 304 Sociologie et acteurs sociaux			
Ancien Code	SOAS3B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS3040 + CEAH3040		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Sylvain MULNARD (mulnards@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Isabelle LACOURT (lacourti@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Isabelle LACOURT (lacourti@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Frédéric LIGOT (ligotf@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la connaissance, par l'étudiant, des principales notions relatives aux organisations et aux processus de décision organisationnels ou politiques. L'étude des rapports de force entre les acteurs a pour objectif d'affiner les capacités d'analyse des interactions en termes de pouvoir, et in fine, de donner aux travailleurs sociaux des moyens d'action.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et expliquer les processus de décision et le rôle des acteurs concernés
- II. Distinguer les logiques des acteurs concernés
- III. Comprendre la place que tiennent les travailleurs sociaux dans les processus de décision

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS3B04X	Sociologie et acteurs sociaux	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS3B04X	Sociologie et acteurs sociaux	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B04A	Sociologie et acteurs sociaux	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie et acteurs sociaux			
Ancien Code	11_SOAS3B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS3041		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Frédéric LIGOT (ligotf@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'intention du cours "Sociologie et acteurs sociaux" est de comprendre au mieux les rouages de la prise de décision politique au sein du corps social, dans le cadre d'un régime politique démocratique, tout en approchant et identifiant les rapports de force, les tensions et les zones d'incertitude ainsi que les marges de manoeuvre des différents acteurs -tant individuels que collectifs- qui concourent à ladite prise de décision.

Dans le cadre de ce cours, le concept de « régime politique » renvoie à la manière dont le pouvoir est distribué et organisé au sein de la "Cité"(communauté de vie, pays, région, commune). Il s'agira de dégager qui a une part de pouvoir dans le vivre ensemble, donc qui sont les acteurs de décision; comment ce pouvoir s'exerce-t-il ? ; quels rapports les acteurs entretiennent-ils entre eux ; quels sont les processus de décision et quelles sont les logiques à l'œuvre ?

Ce cours vise à donner aux futur·e·s travailleurs sociaux et travailleuses sociales, quel que soit leur secteur d'intervention, les moyens de comprendre le contexte macro-social qui interfère avec les problématiques sociales rencontrées et plus précisément les processus de décisions sociétales. L'étude des rapports de force entre les acteurs a pour objectif d'affiner les capacités d'analyse des interactions en terme de pouvoir et, in fine, de donner aux travailleurs sociaux des moyens d'action aux différents niveaux du fonctionnement de la société.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable :

- de comprendre les contours fondamentaux (valeurs et principes) d'un régime politique démocratique, ses spécificités à l'égard d'autres régimes politiques, de même que les tensions axiologiques et historiques qui le traversent.
- d'identifier et d'expliquer les processus de décision et d'exercice du pouvoir et le rôle des acteurs concernés en fonction de leur nature et rôle social et/ou institutionnel de même que les rapports de force que ces acteurs entretiennent entre-eux.
- d'utiliser des connaissances, des grilles d'analyse et un vocabulaire conceptuels adéquats en référence aux champs étudiés
- de distinguer les logiques des acteurs concernés
- d'argumenter un raisonnement personnel par rapport aux matières étudiées
- de positionner les travailleurs sociaux comme acteurs "politiques" à part entière dans la régulation de la prise de décision et de l'exercice du pouvoir au sein d'une société démocratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- I. **LE CADRE D'ANALYSE** : Question de départ : "Comment, aujourd'hui, faire société dans un régime politique démocratique ?"
- II. **DECISION, GESTION & FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE** : "Qu'est-ce qu'une Cité démocratique" : principes et valeurs fondamentales du régime démocratique, les registres juridiques de la citoyenneté, leurs articulations et tensions, leurs forces et leurs fragilités; la démocratie comme régime formelle et comme tâche substantielle.
- III. **LES TENSIONS CONSTITUTIVES DE LA DEMOCRATIE MODERNE** : l'égalité formelle et l'égalité réelle, les trois stades de l'histoire de la démocratie moderne, l'émergence de la question sociale et de ses formulations.
- IV. **LA DEMOCRATIE COMME PROJET** : exigence continue d'approfondissement, de généralisation et de continuation.
- V. **LES GRANDES REPONSES IDEOLOGIQUES A LA QUESTION SOCIALE** : le marxisme, le (néo)libéralisme et le compromis social-démocrate (leurs spécificités et leurs limites).
- VI. **LA CITOYENNETÉ POLITIQUE ET LA CITOYENNETÉ SOCIALE** : rôle et fonction de l'Etat social. Les services publics et la Sécurité Sociale comme "patrimoine de ceux qui n'en ont pas". La question de l'exercice effectif des libertés.
- VII. **LA THEORIE DES CLIVAGES** : les dynamiques sociales à l'origine de la constitution des partis politiques et de leurs positionnements "idéologiques".
- VIII. **LE PRINCIPE DEMOCRATIQUE DE LA SEPARATION DES POUVOIRS** : les acteurs institutionnels + le rôle des médias.
- IX. **LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE** : le secteur associatif en tant qu'acteur pluriel de démocratie continue et de "contre-pouvoir". La démocratie culturelle comme levier de déploiement et de vitalité démocratique.
- X. **Le travail social en tant que travail politique et démocratique.**

Démarches d'apprentissage

L'enseignant mobilisera des outils théoriques et conceptuels illustrés par des faits d'actualité.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible, tout au long des séances de cours, pour répondre aux questions d'éclaircissement.

Sources et références

voir notes de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus- Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session : Examen écrit

2e session : Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).